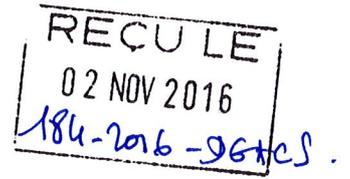


# **Droit de réponse**

Rapport définitif de contrôle n° 2014-156

**SOLIHA Métropole Nord**

**Lille (59)**



**METROPOLE NORD**  
112 rue Gustave Dubled  
59170 CROIX



**Monsieur Pascal MARTIN-GOUSSET**  
**Directeur Général**  
**ANCOLS**  
**1 rue du Général Leclerc**  
**92800 PUTEAUX**

Croix le 25 octobre 2016

**Objet : réponse à la notification du rapport définitif de contrôle n°2014-156 de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS)**  
**Vos références : LSRD2014-156/DQMS**

## LETRE RECOMMANDEE AVEC A.R

Monsieur le Directeur Général,

Je fais suite à la notification du rapport définitif de contrôle n° 2014-156 de l'ANCOLS du 04 juillet 2016.

Je vous remercie pour l'envoi de ce document, ainsi que du tableau récapitulatif des suites à donner par SOLiHA Métropole Nord, dans un délai de 6 mois.

Conformément aux articles L.342-9 et R. 342-14 du code de la construction et de l'habitation, les membres du conseil de surveillance de SOLiHA Métropole Nord ont été destinataires du rapport définitif de contrôle, ainsi que du courrier joint, et l'examen de ces pièces a fait l'objet d'un des points de l'ordre du jour de notre conseil de surveillance réuni le 26 septembre 2016.

Vous trouverez ci-joint :

- la délibération d'adoption du conseil de surveillance relative à cet examen.
- Une note qui reprend en détail les observations de notre conseil sur le rapport définitif de contrôle aux fins de leur publication.
- 3 délibérations du conseil de surveillance en date du 27 avril 2016 relatives à notre modèle économique et l'évolution de nos relations contractuelles et financières avec la coopérative SAUES Habitat Pact.

Nous avons bien noté que celui-ci a été réalisé après examen des observations écrites que notre structure a apporté suite au rapport provisoire de février 2016, établi par vos services, et nous constatons en effet qu'un certain nombre des réponses établies par la structure ont été prises en compte par vos services dans l'établissement du rapport définitif.

Les dispositions et pièces justificatives des suites à donner à ce contrôle (les 6 points) seront transmises à la délégation territoriale de l'ANCOLS dans un délai de 2 mois.

Nous vous remercions sincèrement pour l'exhaustivité et la pertinence du contrôle réalisé par vos services, et je vous confirme par la présente que la gouvernance de l'association, et la directrice générale en particulier s'impliqueront fortement dans la mise en œuvre du plan de redressement de la CGLLS, et dans les suites formulées par votre Agence.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

**Agnès Démotié**

**Présidente du Directoire**



**Copie à :**

**La délégation territoriale de l'Ancols,  
Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord,  
Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la Mer du Nord**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SOLiHA METROPOLE NORD**

**Association SOLiHA Métropole Nord**  
*112 rue Gustave Dubled – 59170 CROIX*

**Procès-verbal du conseil de surveillance  
du 26 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre 2016 à 17h30,

Sur convocation régulière, le conseil de surveillance de l'association SOLiHA Métropole Nord s'est réuni le 26 septembre 2016 à 17h30 au siège social.

**Sont présents :**

Mmes Françoise Deldalle, Caroline Le Dantec, Martine Pattou  
Mrs. Xavier Benoist, Pierre Dubois, José Gulino, André Lasnon, Nicolas Lonza, Jean-Pierre Torck,

**Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Alain Dhée, a donné pouvoir au Président,  
Bernard Haesebroeck, a donné pouvoir,  
Dominique Tiberghien, a donné pouvoir au Président,

**Etaient Absents et excusés :**

Mr. Roger Vicot

**Assistaient en outre à la réunion :**

Mme Agnès Demotié, Présidente du Directoire de SOLiHA Métropole Nord  
Mr Francis Akli, membre du directoire de SOLiHA Métropole Nord (DDSPR)  
Mr Christophe Buniet, membre du directoire de SOLiHA Métropole Nord (DDOP)  
Mme Dany Colomb, secrétaire générale de SOLiHA Métropole Nord  
Mme Maryse Brimont, Directrice Générale de l'Union Territoriale de SOLiHA Hauts de France, et  
Présidente du Directoire de SOLiHA bâtisseur de logement d'insertion Hauts De France,  
Mr Marc Lengrand, commissaire aux comptes, KPMG,  
Mme Gaëlle Dupont, représentant le personnel,  
Mme Karima Hammouch, représentant le personnel cadre  
M Thierry Charles, chargé de mission à la Fédération SOLiHA

Il est constaté que 12 conseillers sur un total de 13 sont présents ou représentés et que le quorum est donc réuni.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Approbation des comptes rendus des conseils de surveillance des 24 février et 27 avril 2016,
- 2/ Dossier CGLLS, état d'avancement,
- 3/ Rapport ANCOLS,**
- 4/ Point sur les statuts, évolution des statuts et du contenu, AGE,
- 5/ Etude de cartographie de nos procédures,
- 6/ Rapport du directoire :
  - 6.1 Activités SMN, point sur les impayés et la vacance, à partir des nouveaux indicateurs,
  - 6.2 Budget révisé,
- 7/ Ventes régulières de patrimoine,
- 8/ Questions diverses

Jean Pierre Torck ouvre la séance.

### **Le présent extrait porte sur le point 3 de l'ordre du jour**

#### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – ANCOLS**

Les membres du conseil de surveillance dans sa séance du 26 septembre délibèrent comme suit :

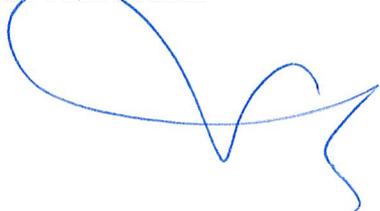
Le rapport définitif de l'Ancols n°2014/156 a été transmis par voie électronique et a été remis dans le dossier du conseil de surveillance du 26 septembre 2016.

Les membres du conseil de surveillance ont bien reçu et ont examiné le rapport définitif de contrôle n°2014-156 Juin 2016 de l'Ancols, le courrier daté du 4 juillet 2016, ainsi que le tableau récapitulatif des suites à donner au rapport de contrôle n°2014-156, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ils en prennent acte.

Fait à Croix, le 19 octobre 2016  
Certifié conforme.

**Signature du Président du conseil de surveillance**

**Jean-Pierre Torck**



**METROPOLE NORD**  
112 rue Gustave Dubled  
59170 CROIX



Croix le 25 octobre 2016

**Objet : réponse à la notification du rapport définitif de contrôle n°2014-156 de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS)**  
**Vos références : LSRD2014-156/DQMS**

**LETRE RECOMMANDEE AVEC A.R**

## **NOTE REPRENANT EN DETAIL LES OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016 SUR LE RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE AUX FINS DE LEUR PUBLICATION**

Nous avons bien noté que celui-ci a été réalisé après examen des observations écrites que notre structure a apporté suite au rapport provisoire de février 2016, établi par vos services, et nous constatons en effet qu'un certain nombre des réponses établies par la structure ont été prises en compte par vos services dans l'établissement du rapport définitif.

La synthèse page 3 en particulier, qui n'apparaissait pas dans le rapport provisoire reprend bien les enjeux et difficultés que connaît la structure.

Comme vos services ont pu le constater, entre avril 2015, date du lancement de l'audit de l'ANCOLS et aujourd'hui de nombreuses actions ont été conduites afin d'opérer au redressement économique et organisationnel de notre association.

Toutefois, nous souhaitons reprendre quelques éléments :

Nous partageons les points forts page 2 que vous relevez, et y apportons quelques annotations :

- Activité très sociale d'insertion par le logement ;
- Production importante de logements acquis-améliorés en centre-ville. *Cette production est suspendue par la Métropole Européenne de Lille depuis début 2015. Cette production « nouvelle » est réalisée pour le compte de la SAUES Habitat PACT ;*
- Gestion active de la demande et des attributions ;
- Mise en place récente d'un suivi des impayés efficace.

Nous souhaitons amender les points faibles page 2 :

- La structure en effet était bien en quasi cessation de paiement ;
- Des mesures internes qui jusqu'alors étaient inopérantes, mais qui depuis la mise en place d'un plan d'actions de redressement validé par notre conseil de surveillance en juin 2015, commencent à porter leurs fruits au regard de la situation dans laquelle se trouvait la structure : entrée en procédure de redressement CGLLS en juillet 2015, décision du regroupement de toutes les équipes entre avril et mai 2016 sur un site unique afin d'optimiser l'organisation, d'améliorer la performance sociale de l'association et de réduire les frais de structure, mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi validé par la DIRRECTE en décembre 2015, arrêt des activités intrinsèquement déficitaires, dont la gestion de logements pour le compte de bailleurs sociaux, réorganisation des services, plus particulièrement la fonction gestion immobilière et les services financiers, plans d'actions de lutte contre la vacance, et de lutte contre les impayés ;
  - o Concernant la vacance du patrimoine, il est à noter que SOLiHA, connaissant des difficultés financières et un manque crucial de trésorerie a été pendant de nombreux mois dans l'incapacité de faire face à des besoins de travaux dans son patrimoine. Par ailleurs, la programmation de nouvelles réhabilitations a été suspendue par la Caisse des Dépôts et Consignations depuis début 2015. Ces deux faits ont augmenté de façon importante le niveau de la vacance. Aujourd'hui nous sommes en attente d'un fonds de roulement qui permettra de reprendre les programmations de travaux de gros entretiens et grosses réparations, et de la reprise du financement des réhabilitations par la CDC. Ceci pourra reprendre après la signature définitive du protocole CGLLS début novembre 2016.
- L'organisation et l'animation des services sont maintenant mieux stabilisées, suite au PSE et au déménagement sur le nouveau siège de l'association ;
- La vacance commence à diminuer depuis début 2016, car d'une part les équipes techniques se sont concentrées sur les travaux de gros entretiens et grosses réparations depuis que la programmation 2014 de réhabilitation a été mise en arrêt. D'autre part, les positions de gestion de la vacance sont mieux maîtrisées et un suivi mensuel est maintenant en place avec plus de fiabilité ;
- Un nouveau comité d'investissement a été mis en place depuis quelques mois. Celui-ci a pour objet de valider les opérations d'investissement dans toutes leurs phases du lancement, à la réalisation complète. Ce comité valide également les travaux de GEGR d'un montant supérieur à 5000€. Ce comité est désormais composé des différentes directions de SMN et de représentants du bureau de l'association ;
- Le patrimoine de SOLiHA Métropole Nord, ainsi que celui de la SAUES Habitat PACT a fait l'objet dans sa quasi intégralité d'un diagnostic technique complet, et l'association dispose désormais d'un Plan Stratégique de Patrimoine, un PGSP (plan de gestion social et patrimonial), totalement connecté à notre progiciel de gestion intégré, PREM, afin d'assurer le suivi informatique complet, permanent et actualisable ;

- Les logements gérés pour le compte de tiers ont été remis à leurs propriétaires en grande majorité. Cette action a démarré en avril 2016 (remise de l'intégralité des logements de Partenord HABITAT en avril, de l'intégralité des logements de la convention principale de Vilogia en mai, des logements appartenant de façon plus ponctuelle à d'autres bailleurs, et remise au fil de l'eau en fonction de l'occupation à LMH). L'objectif est de rendre la gestion de 900 logements environ appartenant aux bailleurs sociaux métropolitains ;
- La comptabilité analytique, mise en place début 2015 continue de se peaufiner au fil du temps. La comptabilité analytique initiale, dite répartition Sautter, telle que soumise aux associations du Mouvement SOLiHA n'étant pas suffisante pour piloter finement les actions et activités de l'association;
- L'amélioration de la comptabilité de programmes est également en cours, notamment avec des programmations maintenant montées à l'opération, et non plus par « groupages », comme ce fut le cas depuis la montée en charge de cette activité de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) en 2009.

Nous notons les irrégularités soulevées page 2, et souhaitons apporter les compléments suivants :

- Les principes de la commande publique sont respectés :  
Suite à une sollicitation vers l'ANPEEC en 2011 des associations de la région, associées à la SAUES Habitat PACT, la question du pouvoir adjudicateur des associations du Mouvement SOLIHA a fait l'objet de beaucoup d'échanges juridiques. C'est seulement au cours de l'année 2015, que cette situation a finalement été objectivée. Pour ce qui est des commandes faites par l'association, une consultation respectant les principes de la commande publique applicables aux pouvoirs adjudicateurs est mise en place de façon systématique depuis de nombreux mois, et les dernières importantes commandes de l'association ont fait l'objet de cette procédure (ex des études concernant le PSP). Par ailleurs, l'association finalise actuellement les modalités de gestion de la commande publique qui seront transmises ultérieurement à vos services, en tant que suite à donner.
- Les loyers encore supérieurs aux plafonds font l'objet de réajustements comme indiqué dans un courrier du 28 mai 2013 à Monsieur le Préfet.
- Les délais réglementaires de paiement de nos fournisseurs seront respectés dès la reconstitution d'un fonds de roulement compatible après versement de l'aide financière de la CGLLS.
- Le budget 2015 de l'association avait été construit à dessein, intégrant une subvention complémentaire de 900K€ de la MEL afin de mettre en évidence les difficultés de l'association et le besoin d'un soutien supplémentaire ...

Enfin, concernant votre analyse sur la vente de 105 logements à la société Derrohl, comme indiqué dans notre précédent retour, et que vous avez repris dans le rapport définitif. Nous souhaitons évoquer de nouveau le caractère d'absolue nécessité de cette vente, qui a été réalisée dans des conditions de marché conforme à de la vente de patrimoine très social, occupé. L'acquéreur, même s'il est privé s'est engagé à garder la vocation très sociale, dans le cadre d'une convention tri partite signée avec la MEL et SMN, à conventionner les logements qui ne l'étaient pas. Cette structure a également confié la gestion à SMN, et s'engage dans un plan de patrimoine.

Nous partageons totalement vos dernières préconisations, à savoir :

SOLIHA Métropole Nord doit relever le double défi du remboursement de ses dettes, et de l'équilibre dans ses activités de prestations de service, en s'appuyant sur sa comptabilité analytique, et en fonction des résultats arbitrer sur des éventuels abandons d'activités. Enfin, l'association a pour ambition de poursuivre le travail de réorganisation de ses services, et l'amélioration du pilotage financier de l'ensemble de ses activités.

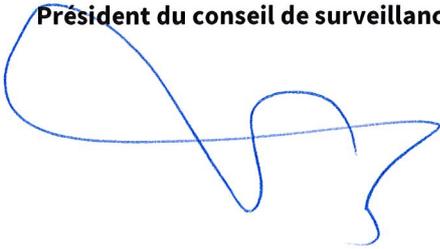
Les dispositions et pièces justificatives des suites à donner à ce contrôle (les 6 points) seront transmises à la délégation territoriale de l'ANCOLS dans un délai de 2 mois.

Nous vous remercions sincèrement pour l'exhaustivité et la pertinence du contrôle réalisé par vos services, et je vous confirme par la présente que la gouvernance de l'association, et la directrice générale en particulier s'impliqueront fortement dans la mise en œuvre du plan de redressement de la CGLLS, et dans les suites formulées par votre Agence.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

**Jean Pierre Torck**

**Président du conseil de surveillance**



**Copie à :**

**La délégation territoriale de l'Ancols,**

**Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord,**

**Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la Mer du Nord**

**Extrait des délibérations  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SOLIHA METROPOLE NORD**

**Association SOLiHA Métropole Nord**  
*73 à 73 ter Boulevard de la Moselle - 59000 LILLE*

**Procès-verbal du conseil de surveillance  
du 27 Avril 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril à 17h30,

Sur convocation régulière, le conseil de surveillance de l'association SOLIHA Métropole Nord s'est réuni le 27 avril 2016 à 17h30 au siège social.

**Sont présents :**

Mmes Françoise Deldalle, Martine Pattou  
Mrs. Bernard Haesebroeck, Alain Dhée, Pierre Dubois, José Gulino, André Lasnon, Jean-Pierre Torck,

**Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Dominique Tiberghien, a donné pouvoir au Président,

**Etaient Absents et excusés :**

Caroline Le Dantec  
Mrs. Thierry Hennion, Henri Descamps, Nicolas Lonza, Roger Vicot,

**Assistaient en outre à la réunion :**

Mme Agnès Demotié, Présidente du Directoire de SOLiHA Métropole Nord  
Mr Francis Akli, membre du directoire de SOLiHA Métropole Nord (DDS)  
Mr Christophe Buniet, membre du directoire de SOLiHA Métropole Nord (DDOP)  
Mme Géraldine Lagache, Directrice des affaires financières, de SOLiHA Métropole Nord,  
Mme Maryse Brimont, Directrice Générale de l'Union Territoriale de SOLIHA Hauts de France, et  
Présidente du Directoire de la SOLIHA bâtisseur de logement d'insertion Hauts De France,  
Mr Marc Lengrand, commissaire aux comptes, KPMG,  
Mme Gaëlle Dupont, représentant le personnel,  
Mme Karima Hammouch, représentant le personnel cadre

Il est constaté que 8 conseillers sur un total de 13 sont présents ou représentés et que le quorum est donc réuni.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil de surveillance du 22 décembre 2015,
- 2/ Eléments statutaires,
- 3/ Plan de transformation,
- 4/ Arrêté des comptes de l'exercice 2015,
- 5/ Ventes régulières de patrimoine,
- 6/ Questions diverses,

**Le présent extrait porte sur le point 2 de l'ordre du jour**

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – ELEMENTS STATUTAIRES**

##### **Participation de SOLiHA Métropole Nord à l'augmentation de capital de la SAUES Habitat PACT :**

L'augmentation de capital proposée par la SAUES Habitat PACT constitue une mesure salubre à prendre afin d'assurer la pérennité de notre action conjointe de production et de gestion d'un patrimoine de logements d'insertion, ainsi que le développement et la poursuite de nos métiers sur le territoire de l'agglomération lilloise. C'est aussi un préalable à prendre, dans le cadre des demandes exprimées par la CGLLS pour la consolidation des structures, et avant tout engagement de sa part.

Par ailleurs, sur la base d'une structure de parts sociales proportionnelle au nombre de logements mis en location au 31 décembre 2015 et sur la base des fonds propres versés au 31 décembre 2015 également, la situation de SMN serait la suivante : 1171 logements mis en location par notre structure sur un total de 1795 pour la SAUES Habitat PACT, soit 65% des logements, et en ce qui concerne le niveau des fonds propres, si SOLiHA Métropole Nord transforme la totalité des prêts versés, sa part de capital au sein de la SAUES resterait proportionnelle au nombre des logements générés par notre association, et consoliderait la valeur des actifs détenus par SOLiHA Métropole Nord dans la coopérative.

**Aussi, les membres du conseil de surveillance de SOLiHA Métropole Nord décident de transformer le montant des prêts longs termes (fonds propres) introduits dans les opérations depuis 20 ans et ayant été perçus par la coopérative.**

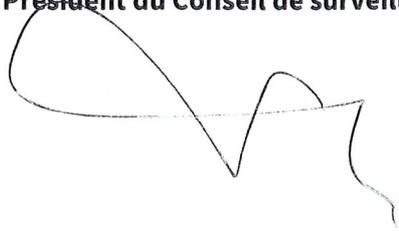
**Le montant de ces prêts s'élève à 2 159 628€.**

**Après finalisation du dossier, et en fonction des retours des autres coopérateurs, un ajustement du versement de notre part au capital de la SAUES Habitat PACT sera réalisé, et un accord du conseil de surveillance serait de nouveau sollicité.**

Fait à Lille, le 2 mai 2016

Certifié conforme.

**Jean Pierre TORCK**  
**Président du Conseil de surveillance**



**Extrait des délibérations  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SOLiHA METROPOLE NORD**

**Association SOLiHA Métropole Nord**  
*73 à 73 ter Boulevard de la Moselle – 59000 LILLE*

**Procès-verbal du conseil de surveillance  
du 27 Avril 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril à 17h30,

Sur convocation régulière, le conseil de surveillance de l'association SOLiHA Métropole Nord s'est réuni le 27 avril 2016 à 17h30 au siège social.

**Sont présents :**

Mmes Françoise Deldalle, Martine Pattou  
Mrs. Bernard Haesebroeck, Alain Dhée, Pierre Dubois, José Gulino, André Lasnon, Jean-Pierre Torck,

**Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Dominique Tiberghien, a donné pouvoir au Président,

**Etaient Absents et excusés :**

Caroline Le Dantec  
Mrs. Thierry Hennion, Henri Descamps, Nicolas Lonza, Roger Vicot,

**Assistaient en outre à la réunion :**

Mme Agnès Demotié, Présidente du Directoire de SOLiHA Métropole Nord  
Mr Francis Akli, membre du directoire de SOLiHA Métropole Nord (DDS)  
Mr Christophe Buniet, membre du directoire de SOLiHA Métropole Nord (DDOP)  
Mme Géraldine Lagache, Directrice des affaires financières, de SOLiHA Métropole Nord,  
Mme Maryse Brimont, Directrice Générale de l'Union Territoriale de SOLiHA Hauts de France, et  
Présidente du Directoire de la SOLiHA bâtisseur de logement d'insertion Hauts De France,  
Mr Marc Lengrand, commissaire aux comptes, KPMG,  
Mme Gaëlle Dupont, représentant le personnel,  
Mme Karima Hammouch, représentant le personnel cadre

Il est constaté que 8 conseillers sur un total de 13 sont présents ou représentés et que le quorum est donc réuni.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil de surveillance du 22 décembre 2015,
- 2/ Eléments statutaires,
- 3/ Plan de transformation,
- 4/ Arrêté des comptes de l'exercice 2015,
- 5/ Ventes régulières de patrimoine,
- 6/ Questions diverses,

**Le présent extrait porte sur le point 2 de l'ordre du jour**

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – ELEMENTS STATUTAIRES**

**Participation de SOLiHA Métropole Nord à la gouvernance de la SAUES Habitat PACT**

**Suite à la décision de SOLiHA Métropole Nord de transformer le montant des prêts longs termes (fonds propres) introduits dans les opérations depuis 20 ans et ayant été perçus par la coopérative.**

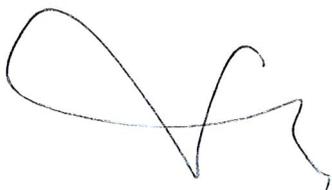
**Le montant de ces prêts s'élève à 2 159 628€. (Après finalisation du dossier, et en fonction des retours des autres coopérateurs, un ajustement du versement de notre part au capital de la SAUES Habitat PACT sera réalisé, et un accord du conseil de surveillance serait de nouveau sollicité).**

En lien avec les parts de capital détenues par SOLiHA Métropole Nord au sein de la coopérative, **le conseil de surveillance de SOLiHA Métropole Nord demande à être représenté au sein du conseil de surveillance de la SAUES Habitat PACT à dû concurrence de sa part d'actifs, des sièges des coopérateurs du bloc A.**

Fait à Lille, le 2 mai 2016

Certifié conforme.

**Jean Pierre TORCK**  
**Président du Conseil de surveillance**



**Extrait des délibérations  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SOLIHA METROPOLE NORD**

**Association SOLiHA Métropole Nord**  
*73 à 73 ter Boulevard de la Moselle – 59000 LILLE*

**Procès-verbal du conseil de surveillance  
du 27 Avril 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril à 17h30,

Sur convocation régulière, le conseil de surveillance de l'association SOLIHA Métropole Nord s'est réuni le 27 avril 2016 à 17h30 au siège social.

**Sont présents :**

Mmes Françoise Deldalle, Martine Pattou  
Mrs. Bernard Haesebroeck, Alain Dhée, Pierre Dubois, José Gulino, André Lasnon, Jean-Pierre Torck,

**Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Dominique Tiberghien, a donné pouvoir au Président,

**Etaient Absents et excusés :**

Caroline Le Dantec  
Mrs. Thierry Hennion, Henri Descamps, Nicolas Lonza, Roger Vicot,

**Assistaient en outre à la réunion :**

Mme Agnès Demotié, Présidente du Directoire de SOLiHA Métropole Nord  
Mr Francis Akli, membre du directoire de SOLiHA Métropole Nord (DDS)  
Mr Christophe Buniet, membre du directoire de SOLiHA Métropole Nord (DDOP)  
Mme Géraldine Lagache, Directrice des affaires financières, de SOLiHA Métropole Nord,  
Mme Maryse Brimont, Directrice Générale de l'Union Territoriale de SOLiHA Hauts de France, et  
Présidente du Directoire de la SOLiHA bâtisseur de logement d'insertion Hauts De France,  
Mr Marc Lengrand, commissaire aux comptes, KPMG,  
Mme Gaëlle Dupont, représentant le personnel,  
Mme Karima Hammouch, représentant le personnel cadre

Il est constaté que 8 conseillers sur un total de 13 sont présents ou représentés et que le quorum est donc réuni.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil de surveillance du 22 décembre 2015,
- 2/ Eléments statutaires,
- 3/ Plan de transformation,
- 4/ Arrêté des comptes de l'exercice 2015,
- 5/ Ventes régulières de patrimoine,
- 6/ Questions diverses,

**Le présent extrait porte sur le point 2 de l'ordre du jour**

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – ELEMENTS STATUTAIRES**

**Simplification des flux financiers, optimisation de l'exploitation et contrôle de gestion :**

- ▶ Sur la partie « investissement », le conseil de surveillance de SOLiHA Métropole Nord partage la décision de la SA UES Habitat Pact de **supprimer tout portage de trésorerie par ses coopérateurs sur la partie travaux**. Le portage de la trésorerie « acquisitions » étant d'ores et déjà assuré par la SAUES Habitat Pact.

En effet, pour SOLiHA Métropole Nord, cette décision aura pour conséquence un allègement des besoins de trésorerie.

- ▶ Sur la partie exploitation :

- **La SA UES Habitat Pact a décidé de simplifier les flux financiers entre nos structures**. SOLiHA Métropole Nord sera particulièrement impliqué dans l'étude **juridique et financière** qui sera menée **afin de définir les modalités d'optimisation de l'exploitation locative et d'aboutir à la mise en place d'un mandat de gestion à notre profit**. La prise en charge partagée du risque locatif sera étudiée sur la base des ratios identifiés par SMN. Ce mandat de gestion fera l'objet d'une procédure de validation ultérieurement.

- Au titre du contrôle de gestion, SOLiHA Métropole Nord sera tout particulièrement mobilisé pour participer à la démarche de mutualisation actuellement à l'œuvre dans le Mouvement SOLiHA, afin de donner à la SAUES Habitat PACT les moyens de renforcer le suivi.

Fait à Lille, le 2 mai 2016

Certifié conforme.

**Jean Pierre TORCK**  
**Président du Conseil de Surveillance**

